

**CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2017**

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
Centre des loisirs St-Sacrement inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Centre des loisirs St-Sacrement inc., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

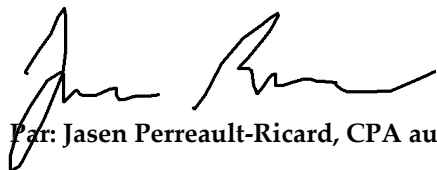
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Centre des loisirs St-Sacrement inc. au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Par: Jasen Perreault-Ricard, CPA auditeur, CA

Québec

Le 16 avril 2018

## RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Page 4

	2017	2016
<b>Produits</b>		
Inscriptions	1 389 432 \$	1 229 366 \$
Entente de services - Ville de Québec	573 625	598 695
Subvention - Ville de Québec	39 856	48 655
Subvention - MEES	48 770	58 632
Subvention - autres	1 108	15 500
Commandites	18 200	30 996
Bingos	13 291	20 056
Location de plateaux	56 014	45 721
Intérêts et revenus de taxes	26 653	24 071
Autres produits	<u>8 322</u>	<u>18 453</u>
	<u>2 175 271</u>	<u>2 090 145</u>
<b>Frais d'administration</b>		
Salaires et avantages sociaux	1 368 744	1 270 494
Assurances	7 018	4 628
Créances douteuses	8 752	8 752
Créances irrécouvrables	-	5 324
Déplacements et représentation	2 392	8 198
Énergie	4 841	7 015
Entretien et réparations	15 071	31 334
Fournitures et approvisionnement	63 760	52 573
Frais d'activités	396 049	353 369
Honoraires professionnels	615	36 620
Intérêts et frais bancaires	2 970	2 388
Location d'équipements et locaux	183 710	163 023
Logiciel de gestion et frais transactionnels	63 837	44 945
Publicité et promotion	71 118	74 841
Taxes, permis et cotisations	10 882	11 411
Télécommunications	6 410	9 379
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>20 320</u>	<u>14 475</u>
	<u>2 226 489</u>	<u>2 098 769</u>
<b>Insuffisance des produits sur les charges d'exploitation</b>	<u>(51 218)</u>	<u>(8 624)</u>
<b>Autres produits</b>		
Gain non-réalisé	<u>(4 927)</u>	<u>(5 027)</u>
<b>Insuffisance des produits sur les charges</b>	<u>(46 291) \$</u>	<u>(3 597) \$</u>

## CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Page 5

	Fonds de réserve - Planification triennale	Fonds de réserve pour imprévus	Fonds de réserve - Projets structurels	Investi en immobi- lisations corporelles	Non affecté	2017 Total	2016 Total
<b>Solde au début</b>	115 650 \$	250 000 \$	150 000 \$	158 399 \$	25 198 \$	699 247 \$	702 844 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	-	-	(20 320)	(25 971)	(46 291)	(3 597)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(42 350)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>42 350</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Solde à la fin</b>	<u><u>73 300</u></u> \$	<u><u>250 000</u></u> \$	<u><u>150 000</u></u> \$	<u><u>180 429</u></u> \$	<u><u>(773)</u></u> \$	<u><u>652 956</u></u> \$	<u><u>699 247</u></u> \$

## CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.

## BILAN

31 DÉCEMBRE 2017

Page 6

	2017	2016
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	97 864 \$	133 247 \$
Débiteurs (note 3)	44 932	72 330
Subventions à recevoir	78 413	5 347
Frais payés d'avance	3 765	11 246
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	<u>272 473</u>	<u>-</u>
	497 447	222 170
Placements (note 4)	115 940	456 634
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>180 429</u>	<u>158 399</u>
	<u><u>793 816</u></u> \$	<u><u>837 203</u></u> \$
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	75 582 \$	83 827 \$
Produits reportés	<u>65 278</u>	<u>54 129</u>
	<u>140 860</u>	<u>137 956</u>
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations corporelles	180 429	158 399
Fonds de réserve pour imprévus	150 000	150 000
Fonds de réserve - Projets structurants	250 000	250 000
Fonds de réserve - Planification triennale	73 300	115 650
Non affecté	<u>(773)</u>	<u>25 198</u>
	<u>652 956</u>	<u>699 247</u>
	<u><u>793 816</u></u> \$	<u><u>837 203</u></u> \$

Pour le conseil d'administration,

\_\_\_\_\_, administrateur

	2017	2016
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	(46 291) \$	(3 597) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	20 320	14 475
Gain non-réalisé	<u>(4 926)</u>	<u>-</u>
	<u>(30 897)</u>	<u>10 878</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	27 398	203
Subventions à recevoir	(73 066)	120 256
Frais payés d'avance	7 481	(8 164)
Créditeurs	(8 245)	32 696
Produits reportés	<u>11 149</u>	<u>16 369</u>
	<u>(35 283)</u>	<u>161 360</u>
	<u>(66 180)</u>	<u>172 238</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	(4 680)	(87 329)
Encaissement de placements	77 827	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(42 350)</u>	<u>(139 981)</u>
	<u>30 797</u>	<u>(227 310)</u>
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	(35 383)	(55 072)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<u>133 247</u>	<u>188 319</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<u><u>97 864</u></u> \$	<u><u>133 247</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

**1. Statut et nature des activités**

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les sociétés par actions du Québec, exploite un centre des loisirs situé dans la quartier Saint-Sacrement de la Ville de Québec. Il détient le statut d'organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

**2. Principales méthodes comptables**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, les revenus et montants à recevoir du bingo et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

**Constatation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits sont comptabilisés lorsque les biens sont expédiés ou les services rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré, le prix a été établi ou peut être déterminé et l'encaissement est raisonnablement assuré. Les droits d'inscription aux activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les revenus de placements sont constitués des intérêts sur trésorerie, des intérêts sur placement et des gains et pertes sur la cession de placement. Les produits sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur placements sont comptabilisés sur la durée des placements selon la méthode du taux effectif.

**Comptabilité par fonds**

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses revenus grevés d'affectations d'origine interne à l'administration. Elle utilise le fonds investi en immobilisations pour comptabiliser les acquisitions ou disposition d'immobilisations et l'amortissement est pris en charge dans ce même fonds.



## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Instrument financiers

#### *Évaluation des instruments financiers*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel et outillage	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	20 ans

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

## 3. Débiteurs

	2017	2016
Compte à recevoir du bingo (a)	25 002 \$	17 137 \$
Provision pour créances douteuses	<u>(17 504)</u>	<u>(8 752)</u>
	7 498	8 385
Autres comptes à recevoir	5 073	22 494
Taxes à la consommation à recevoir	22 395	41 451
Clients à recevoir	5 098	-
Intérêts courus à recevoir	<u>4 868</u>	<u>-</u>
	<u><u>44 932</u></u> \$	<u><u>72 330</u></u> \$

(a) La direction n'a pas reçu les rapports de revenus et part du gestionnaire du Bingo pour les mois de juillet à novembre 2017. Elle a donc estimé à 3 277 \$ les revenus pour la période non couverte par les rapports.

## 4. Placements

	2017	2016
Parts de capital Desjardins, taux de 4,25 %	115 940 \$	111 260 \$
Dépôt à terme, échéant en mai 2024	-	77 827
Placement garanti lié aux marchés, échéant en juin 2018 (coût de 250 090 \$)	<u>272 473</u>	<u>267 547</u>
	388 413	456 634

**4. Placements (suite)**

Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>272 473</u>	<u>-</u>
	<u>115 940</u> \$	<u>456 634</u> \$

**5. Immobilisations corporelles**

	2017		2016	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	73 409 \$	36 995 \$	36 414 \$	38 836 \$
Matériel et outillage	20 560	17 694	2 866	2 965
Matériel informatique	22 798	18 317	4 481	3 863
Améliorations locatives	<u>214 759</u>	<u>78 091</u>	<u>136 668</u>	<u>112 735</u>
	<u>331 526</u> \$	<u>151 097</u> \$	<u>180 429</u> \$	<u>158 399</u> \$

**6. Éventualité**

L'organisme dispose d'une lettre de garantie commerciale d'un montant autorisé de 50 000 \$, au taux de 5 %, afin de garantir le paiement du loyer avec le Collège Stanislas, ou en cas de bris majeur.

**7. Crédoiteurs**

	2017	2016
Fournisseurs	20 712 \$	35 671 \$
Salaires et charges sociales à payer	<u>54 870</u>	<u>48 156</u>
	<u>75 582</u> \$	<u>83 827</u> \$

Au 31 décembre 2017, les sommes à remettre à l'État totalisent 17 256 \$ (18 616 \$ en 2016).

**8. Engagements contractuels**

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux totalisent 246 107 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

**8. Engagements contractuels (suite)**

2018	156 746 \$
2019	89 361 \$

**9. Actif net**

Fonds non affectés : Utilisés pour les activités courantes de l'organisme. Ces fonds présentent les produits et les charges d'administration et les ressources non affectées.

Fonds investis en immobilisations corporelles : Constitués de la valeur nette des immobilisations moins les emprunts y afférents.

Fonds de réserve pour imprévus : Constitués de fonds pour les imprévus et besoins de liquidités à court terme.

Fonds de réserve - Projets structurants : Constitués de fonds pour d'éventuels projets structurant à moyen et long terme.

Fonds de réserve - Planification triennale : Constitués de fonds pour les projets liés à la planification triennale 2015-2017.

**10. Instruments financiers****Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

**10. Instruments financiers (suite)**

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

**11. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2017.